



Dispositif Pass+ Hauts-de-Seine / Yvelines

Politique de protection des données à caractère personnel du Département des Hauts-de-Seine et du Département des Yvelines

Conscients de la valeur des données à caractère personnel des usagers, le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines s'engagent à instaurer une administration numérique de confiance basée sur la sécurité des systèmes d'information et sur la protection des données à caractère personnel.

Finalités d'utilisation de vos données personnelles : Le compte Pass+ et les services culturels, sportifs et scolaires associés

En créant un compte Pass+, vous effectuez une démarche vous permettant d'accéder à un bouquet de services destiné aux collégiens et aux familles proposé par les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines. Ainsi, grâce à votre compte Pass+, vous accédez notamment à la possibilité d'obtenir deux porte-monnaie électroniques pour les activités culturelles et sportives de vos enfants collégiens, ou aux bons plans de sorties dans les deux Départements.

Les collégiens des Hauts-de-Seine bénéficient également via Pass+ d'un service gratuit de soutien scolaire en ligne et d'une inscription à la restauration scolaire pour les collégiens scolarisés dans certains collèges publics.

Les informations recueillies lors de la création de votre compte Pass+ et lors de la souscription aux divers services proposés sont enregistrées dans un fichier informatisé et ont pour finalité la gestion de ces services ainsi que l'établissement de statistiques générales relatives à leur utilisation.

Votre numéro de téléphone, votre adresse électronique et votre adresse postale sont utilisés à des fins de gestion administrative du dispositif Pass+ (exemples : gestion des inscriptions, facturation, envoi de la carte Pass+ à votre domicile, etc.). Votre numéro de téléphone mobile sera le moyen privilégié pour vous contacter en cas de problème rencontré sur votre compte Pass+ ou, le cas échéant, en cas de problème concernant la gestion de la restauration scolaire.

Il vous est possible de bénéficier d'un tarif réduit pour la restauration scolaire si vous en faites la demande par le biais d'une case à cocher. Dans ce dernier cas, vos informations fiscales sont transmises afin de vérifier votre éligibilité au tarif réduit et, le cas échéant, afin de pouvoir le calculer.

Pour ce faire, vous avez le choix entre joindre votre avis d'imposition ou transmettre vos informations fiscales en activant la procédure d'échange d'informations entre administrations conformément à l'article L 114-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Le choix de cette dernière option permet de ne collecter que les informations strictement nécessaires au calcul du tarif des repas : revenu fiscal de référence et nombre de parts. Les autres informations figurant sur votre avis d'imposition ne sont donc pas visibles. Cela évite également de scanner l'avis d'imposition, seuls le numéro fiscal et la référence de l'avis sont à saisir. Cela permet enfin un calcul de tarif plus rapide et limite le risque d'erreur de saisie puisque ce sont des informations directement transmises par l'administration fiscale.

Afin de vous tenir informé des événements et actualités relatifs au dispositif Pass+, il est envisagé de vous envoyer, avec votre consentement par le biais d'une case à cocher, des messages d'information par SMS ou e-mail.

La photographie de votre enfant permet de dissuader l'utilisation frauduleuse de la carte Pass+ en cas de vol, ainsi que d'en faciliter sa restitution en cas de perte. La photographie permet également d'effectuer le contrôle d'accès à la restauration scolaire, en cas d'inscription à ce service.

La restauration scolaire

Le Département des Hauts-de-Seine propose en sus un service d'inscription à la restauration scolaire pour les élèves scolarisés dans 66 collèges publics dans les Hauts-de-Seine dont la gestion de la restauration scolaire relève d'une délégation de service public. Les commensaux et invités de ces mêmes établissements scolaires sont concernés par l'inscription à la restauration scolaire.

Durées de conservation des données personnelles

Les données du compte sont conservées pendant toute la durée de validité du compte et du renouvellement des droits par une validation chaque année. Les données relatives aux divers services, ainsi que vos informations fiscales, sont conservées pendant la durée d'ouverture des droits au service lesquels se renouvellent à chaque année scolaire.

Destinataires de vos données personnelles

Les membres du personnel de chaque Département et du prestataire choisi, ont accès à vos données dans les limites des attributions de chacun,

Les informations strictement nécessaires aux besoins de gestion du dispositif sont communiquées aux établissements d'enseignement concernés et aux partenaires du dispositif. Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

En cas d'inscription à la restauration scolaire, les données strictement nécessaires sont communiquées au concessionnaire en charge de la gestion de la restauration scolaire.

Bases légales des traitements de données personnelles

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre du dispositif Pass+ i ont pour base légale la mission d'intérêt public conformément aux dispositions des articles L121-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

En ce qui concerne la procédure d'échange d'informations fiscales entre administrations, ce traitement de données est effectué conformément à l'article L 114-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Concernant la restauration scolaire, la gestion des bénéficiaires de ce service est effectuée sur le fondement des articles L 213-1 et suivants et R 531-52 et suivant du code de l'éducation.

L'envoi par voie postale d'informations relatives aux événements et actualités du dispositif (événements culturels ou sportifs, bons plans, etc.) est fondé sur l'intérêt légitime. L'envoi de ces informations par voie électronique fait l'objet d'un consentement en ligne par le biais d'une case à cocher, conformément à l'article L34-5 du code des postes et des communications électroniques.

Sécurité

Ce téléservice est en cours d'homologation (Référentiel Général de Sécurité) ;

Responsabilités de traitement de vos données

Le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines sont responsables conjoints du traitement de vos données pour les services de porte-monnaie électronique en vue de la pratique d'activités culturelles et sportives, et les bons plans sportifs et culturels. Les deux Départements se sont concertés et coordonnés afin d'appliquer les principes fondamentaux de protection des données à la plateforme de téléservice Pass+. Les deux Départements ont également choisi en commun un prestataire de confiance, présentant les garanties de sécurité et de protection des données indispensables à la gestion sécurisée de la plateforme de téléservice Pass+. Chaque Département n'accède qu'aux informations strictement nécessaires le concernant, dans le cadre du fonctionnement commun mis en place entre les deux entités.

Par ailleurs, chaque collège de chaque Département participe au traitement de données vous concernant en vérifiant l'effectivité de l'inscription du collégien dans son établissement et en validant de ce fait les inscriptions au Pass+. Le collège peut également inscrire certaines familles au dispositif Pass+ au nom et pour leur compte.

En ce qui concerne les partenaires affiliés des Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines, leur participation est limitée à la vérification de l'absence d'erreur concernant le bénéficiaire du Pass+ en vue d'un paiement par ce dernier via le porte-monnaie électronique. Les partenaires affiliés ont également la possibilité de communiquer auprès des bénéficiaires en se rendant visibles auprès d'eux par les moyens de communication que le dispositif Pass+ met à disposition.

Les partenaires affiliés sont autorisés à collecter à partir des données du porte-monnaie électronique les informations strictement nécessaires aux seules fins d'inscription du bénéficiaire du Pass+ à leurs propres services. Cette inscription est sous l'entière responsabilité du partenaire qui est seul responsable du traitement des données d'inscription aux activités de sa structure.

En ce qui concerne le service de restauration scolaire, la société Elios est la société concessionnaire choisie par le Département des Hauts-de-Seine pour la gestion de ce service. Si l'élève est bénéficiaire du service de restauration scolaire, la société Elios et le Département des Hauts-de-Seine sont responsables conjoints du traitement des données des bénéficiaires de ce service. En effet, chaque entité tient à jour et échange les informations relatives aux bénéficiaires de la restauration scolaire en vue de la facturation des repas par la société Elios.

Vos droits sur les données vous concernant

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire effacer. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Afin d'exercer vos droits, vous pouvez écrire au Délégué à la Protection des Données du Département des Hauts-de-Seine ou du Département des Yvelines.

AFIN DE PERMETTRE LE TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE, IL VOUS EST DEMANDE DE PRECISER DANS VOTRE DEMANDE QUE CELLE-CI CONCERNE LA GESTION DU PASS +.

Si vous habitez les Hauts-de-Seine :

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
92731 Nanterre Cedex
Ou dpo@hauts-de-seine.fr

Si vous habitez les Yvelines :

2, place André Mignot
A l'attention du Délégué à la Protection des Données
78012 Versailles Cedex
Ou dpo@yvelines.fr

Si vous estimez après nous avoir contacté que les droits sur vos données n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).